

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à la résolution Florence Bettschart-Narbel et consorts au nom PLR, UDC et Verts libéraux - Résolution : pour un Grand Conseil qui siège sans intimidation et violences (25_RES_16)

Rappel de l'intervention parlementaire

Le débat budgétaire est un moment institutionnel central de la vie démocratique. Lors de la séance du mardi 2 décembre, des manifestants ont entravé l'accès et la sortie du Grand Conseil, ont pris à partie plusieurs députées et députés, les ont insultés, bousculés. Certains élus ont même été agressés physiquement. Les manifestants ont créé un climat d'intimidation inacceptable autour de la salle du Grand Conseil.

Ces comportements portent atteinte non seulement aux personnes visées, mais également à la dignité de l'institution parlementaire et à la liberté du débat démocratique.

Par la présente résolution, le Grand Conseil condamne fermement les actes d'intimidation, de pression et de violence, qui ne sauraient être tolérés dans un État de droit.

Il rappelle que la liberté de manifester est garantie, mais qu'elle ne permet en aucun cas de s'en prendre aux élues et élus ou d'entraver l'exercice de leur mandat.

Le Grand Conseil invite le Bureau du Grand Conseil à prendre les dispositions nécessaires pour garantir, lors des prochaines séances, des conditions de sécurité permettant aux députées et députés de siéger sans intimidation et violences

Réponse du Conseil d'Etat

Comme il a déjà pu l'exprimer plusieurs fois, le Conseil d'Etat, à l'instar du Grand Conseil, condamne fermement toutes menaces et toutes attaques quelles qu'elles soient envers les élues et les élus de ce canton, et rappelle l'engagement personnel important dont ces personnes font preuve envers la population vaudoise.

Concernant les événements survenus le 2 décembre dernier en marge des discussions parlementaires sur le projet de budget 2026, le Bureau du Grand Conseil a immédiatement pris les mesures nécessaires afin de permettre aux députées et aux députés de pouvoir siéger sereinement, ceci dès le lendemain. Ainsi, des contacts permanents avec la gendarmerie vaudoise ont permis d'adapter rapidement le dispositif de sécurité à la situation, notamment par l'ajout de barrières aux entrées latérales du Parlement. De même, des contacts avec les syndicats ont permis que ceux-ci renforcent leur système de sécurité interne. Les autorités vaudoises ont pu constater à satisfaction que les débordements du 2 décembre ne se sont plus reproduits et que les dispositions prises ont produit l'effet escompté.

En conclusion, il constate que la réponse a été immédiate et efficace et remercie l'ensemble des acteurs ayant permis de retrouver une situation calme et propice à l'avancement des travaux parlementaires.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 11 février 2026.

La présidente :

C. Luisier Brodard

Le chancelier :

M. Staffoni